

30 décembre 2022

ÉVALUATION DE L'ACTION AU **SÉNÉGAL**

DE 7 ONGD LUXEMBOURGEOISES
RAPPORT D'ÉVALUATION DE TERRAIN POUR L'ONG **HUMANITÉ ET INCLUSION**



Synthèse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Les constats et recommandations présentés dans ce rapport constituent le fruit de croisement des données et d'analyses triangulées au niveau de l'équipe d'évaluation. Ils reflètent la position de Prospective et Coopération et n'engagent en rien le MAEE ni les porteurs de projets objets de l'évaluation.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. CONCLUSIONS

Le projet « *Inclure socio professionnellement les personnes en situation de handicap au Sénégal* » ayant pour objectif spécifique d'assurer l'accès des personnes en situation de handicap à la santé projet se décline en plusieurs volets spécifiques pour les personnes en situation de handicap avec **des actions qui apparaissent pertinentes**. Le projet **prend en compte les besoins et attentes** de la Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes en situation de handicap (FSAPH), qui sont présentés dans le complément du « Rapport initial du Sénégal sur le handicap ». Il s'inscrit aussi dans **la continuité d'actions précédentes** de HI et **capitalise sur les partenariats** (avec les OPH notamment) **et les bonnes pratiques existantes**. Enfin, **la cohérence interne** entre les différents volets du projet INCLURE **apparaît satisfaisante** avec une forte complémentarité entre les actions et un continuum dans l'action.

Les objectifs du projet décliné dans l'Accord-Cadre 5 apparaissent pertinents par rapport aux politiques et priorités nationales et alignés sur les priorités de l'État Sénégalais, notamment la loi d'orientation sociale n°2010-15 du 6 juillet 2010 qui constitue le cadre de référence du dispositif institutionnel en matière de prise en charge et d'intégration des personnes en situation de handicap. **Les 3 volets du projet apparaissent aussi alignés sur le plan thématique avec les axes du PIC IV**, mais ce dernier ne cible pas explicitement les personnes en situation de handicap (ni ne les mentionne).

Le dispositif de coordination, avec au niveau international le suivi de l'Accord-Cadre et au niveau national la mise en œuvre de la stratégie de terrain et de collecte, **apparaît efficient**. Au regard de la durée d'exécution et le volume des activités et la mobilisation de ressources, **la gestion budgétaire est satisfaisante**.

Les équipes de terrain **disposent des compétences nécessaires** pour mettre en œuvre les différents volets des projets. Concernant **le partenariat local avec les OPH et les institutions gouvernementales, il apparaît performant** grâce à une bonne planification des activités des différents projets.

Le projet qui vise la réadaptation, l'éducation et l'emploi selon une approche holistique a globalement atteint les résultats escomptés. Ces résultats se déclinent en termes de (i) **renforcement de compétences et de capacités** des acteurs éducatifs, socio-économiques et de la santé pour appuyer les personnes en situation de handicap dans leur parcours d'éducation et d'insertion professionnelle, de (ii) **consolidation des systèmes** pour l'intégration et la prise en compte du « handicap » dans les politiques de l'éducation, de l'emploi et de la santé au travail et de (iii) **mobilisation communautaire** pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur projet. Parmi les **principaux résultats et effets**, il est observé :

- Une **amélioration de l'autonomie physique** (mobilité, vision, communication) **de 128 personnes** en situation de handicap grâce à la dotation de technologies et d'équipements adaptés à chaque cas (166 adaptations ergonomiques réalisées) ;
- **L'identification et l'accompagnement des enfants handicapés pour boucler leur cycle primaire et secondaire**, mais aussi pour s'inscrire dans des écoles spécialisées pour ceux qui ont terminé le cycle primaire ;
- Le **renforcement des capacités du corps professoral** pour une meilleure prise en charge du handicap ;





- La **réalisation de diagnostics inclusifs dans des centres de formation professionnelle et collèges** qui ont permis d'**améliorer l'environnement scolaire** des jeunes en situation de handicap et de leur offrir un cadre adapté pour leur épanouissement ;
- Le **renforcement de l'autonomie financière pour 64 personnes** en situation de handicap qui ont reçu un appui technique de la part de l'incubateur d'entreprises « SAMA Entreprise », débouchant sur la création de leur propre entreprise, même si l'absence de soutien financier direct comporte des limites ;
- **Des entreprises partenaires du projet ont signé la charte de la diversité** qui leur permet de prendre en compte et d'intégrer la dimension handicap dans leur politique et stratégie ;
- **L'institutionnalisation de plusieurs mesures en faveur des personnes en situation de handicap** promues par HI, en incitant les autorités sénégalaises à les formaliser via des arrêtés ministériels ;
- L'élaboration et la validation de manière concertée du **projet de décret d'application sur « l'emploi et la santé au travail »** qui est actuellement dans le circuit de promulgation.

Plus globalement, on note une **réalisation à 100% du budget prévu et une atteinte de tous les indicateurs** grâce aux efforts convergents de l'équipe du projet et de l'ensemble des partenaires qui ont eu à contribuer pleinement à la réalisation de beaucoup d'activités.

La survenue du COVID-19 en mars 2020 au Sénégal n'a finalement pas perturbé outre mesure la mise en œuvre des activités en dehors d'un ralentissement dans l'exécution lié aux mesures de restriction des

déplacements et de confinement au niveau national. Cela témoigne d'une **capacité de résilience de HI et d'adaptabilité des parties prenantes** pour assurer une mise en œuvre satisfaisante de l'ensemble des activités.

Le projet de HI cherche aussi à intégrer de manière croissante une approche de genre, notamment via les ateliers de formation suivis par l'équipe et l'utilisation du marqueur HGA qui constitue une première étape vers une approche intersectionnelle. Néanmoins, **il s'agit d'un processus long, qui se heurte à des résistances encore fortes (mais classiques)** de la part des partenaires et de la société en général, et qui a besoin d'être outillé et accompagné. Pour autant, **l'approche intersectionnelle de genre s'avère particulièrement pertinente dans le cadre du projet INCLURE** et permettrait d'apporter une finesse d'analyse supplémentaire permettant de **renforcer le caractère transformatif du projet**, à la fois sur les personnes en situation de handicap, mais aussi sur leurs accompagnant-es (le plus souvent les mères).

L'ensemble des résultats probants du projet doivent perdurer grâce à des leviers sur lesquels HI a investi et doit continuer d'investir pour garantir cette pérennisation tels que le pool des experts dont le rôle dans la pérennisation des acquis du projet apparaît déterminant. Néanmoins, plusieurs axes d'amélioration ont aussi été identifiés pour renforcer la viabilité des résultats et effets du projet. Ainsi, le soutien à l'autonomisation financière via une formation de qualité et un *coaching* permanent et à toutes les étapes de la création de l'entreprise se heurte à des limites en l'absence de soutien financier direct. Par ailleurs, le cadre de concertation autour de la prise en charge du handicap et une meilleure inclusion dans les politiques nationales n'apparaît pas encore totalement opérationnel.

B. BONNES PRATIQUES / LEÇONS PARTAGEABLES

PARTENARIAT AVEC LE POOL DES EXPERTS

- **L'une des meilleures pratiques décrites par les répondants de HI est l'entité « Pool des experts »** En effet, l'obstacle majeur dans le projet INCLURE (Insertion socioéconomique, Réadaptation et Éducation inclusive) est l'absence de personnel qualifié en « ergonomie » et/ou « ergothérapie ». Par conséquent, l'idée de la création de ce pool a permis au projet de mener à bien ses activités.

L'entité est indépendante et autonome, et elle s'est transformée récemment en entreprise. Son rôle dans la mise en œuvre du projet est d'appuyer les personnes vulnérables, dont les personnes en situation de handicap, dans leur parcours d'éducation et d'insertion professionnelle avec des actions sur les structures professionnelles (techniciens génie civil, médecin du travail) et sur les bénéficiaires (orthoprothésiste, kinésithérapeute). Cela lui permet de réaliser, entre autres, des audits d'accessibilité physique et communicationnelle des structures professionnelles, de préparer et adapter les documents techniques relatifs aux choix des maîtres d'œuvre, d'apporter un appui technique dans la préparation des sites sélectionnés en vue de leur mise en accessibilité et/ou réhabilitation, d'évaluer la conformité des travaux, de procéder à l'examen clinique des bénéficiaires en assurant l'évaluation des besoins d'adaptations ergonomiques individuelles et effectuant des missions de supervision pour un suivi technique et le bon déroulement des activités de réadaptation.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

- **Le principe d'accompagner les bénéficiaires de façon individuelle et personnalisée est une pratique qui participe à l'efficacité de l'action. Cet accompagnement est meilleur dans la mesure où il répond** aux besoins spécifiques de la personne bénéficiaire et son objectif est « *d'autonomiser la personne afin qu'elle puisse prendre en main son projet de vie en le définissant et en trouvant les moyens nécessaires à sa réalisation.* »

En effet, l'origine de cet accompagnement résulte du constat d'un manque de connaissance des personnes en situation de handicap sur les services favorisant leur insertion professionnelle, de confiance en soi pour approcher ces services et de l'accès difficile aux aides techniques, technologiques, aux services de support et d'information. En outre, on note la faiblesse ou l'inadaptation des compétences des personnes en situation de handicap par rapport aux exigences du marché de l'emploi. En conséquence, l'accompagnement personnalisé est une solution très pratique et concrète qui répond directement aux préoccupations des personnes en situation de handicap.

MISE EN CONFIANCE DES BÉNÉFICIAIRES CHEF D'ENTREPRISE

- Les personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une formation et d'un accompagnement pour la création de leur propre entreprise ne peuvent compter que sur leur compétence intrinsèque, leur entregent et leur talent d'entrepreneur pour réussir. En effet, HI n'accorde pas d'aide financière et mise plus sur l'accompagnement et sur la volonté du bénéficiaire à réussir. Néanmoins, cette pratique peut être efficace jusqu'à une certaine limite où il est apparu nécessaire de trouver des mécanismes de financement pour booster les activités au bout de 2 ans ou plus de « débrouillardise. »

DIAGNOSTIC INCLUSIF

- Le diagnostic inclusif permet méthodiquement de faire le point sur l'accès physique aux édifices publics et/ou privés pour les personnes en situation de handicap. Sa mise en œuvre permet d'identifier les problèmes de façon spécifique et pour une catégorie de la société souvent abandonnée à son propre sort, mais également de mettre à nu les incohérences du système (public / privé). La pratique du « diagnostic inclusif » est à vulgariser, voire à vendre à toutes les institutions et/ou organisations qui font du génie civil afin qu'elles puissent intégrer de façon systématique dans leurs pratiques.

C. RECOMMANDATIONS

STRATÉGIQUES

<p>DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES PROGRAMMES ÉTATIQUES DE FINANCEMENT (EX. DER) POUR UN APPUI AUX ENTREPRISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il est ressorti des entretiens et du focus group avec des bénéficiaires en auto-emploi que leurs entreprises ont un besoin pressant en termes d'appui en matériels et équipements pour booster les activités. En effet, beaucoup de bénéficiaires n'arrivent pas à faire « décoller » leur business du fait d'un manque d'équipements de base sans lesquels, ils ne feront que tourner en rond.
<p>AMÉLIORER LE RÔLE ET LA PLACE DES OPH ET DES OSC DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS HI</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une implication plus active des OPH et des OSC avec davantage de responsabilités dans les actions participe à assurer une durabilité de ces dernières. Il conviendrait pour cela de miser sur la complémentarité des stratégies et des programmes entre ces différents acteurs de la société civile, mais également sur un soutien des acteurs publics compétents en la matière.
<p>APPORTER UNE SOLUTION AU PROBLÈME DE DÉPHASAGE ENTRE LES DURÉES DU PROJET ET DU CYCLE DE FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans les écoles de formations bénéficiaires d'un appui du projet, la formation des élèves est de 3 ans contre les 2 ans du projet. Corriger ce problème va permettre aux élèves de boucler leur cycle sans trop de difficultés. Une incongruité soulignée par un des responsables de la formation des élèves : <p><i>« Le décalage entre le temps du projet (2 ans) et le cycle de formation (3 ans) nous pénalise un peu. (...) On souhaiterait vraiment que l'on revoie la durée des projets pour correspondre avec le temps de formation (...) sinon trouver des mécanismes pour le corriger (...) c'est ma recommandation. »</i></p>
<p>GÉNÉRALISER LA LANGUE DES SIGNES DANS LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une généralisation de la langue des signes permettrait aux élèves nécessitant de suivre correctement leur cursus scolaire pour une meilleure insertion professionnelle.
<p>FAIRE DU PLAIDOYER POUR UN ACCÈS PHYSIQUE GÉNÉRALISÉ DES ÉDIFICES PUBLICS</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'accès physique aux édifices publics pose réellement un problème. Une campagne de sensibilisation plaiderait pour une meilleure prise en compte du handicap dans la conception des nouveaux bâtiments ou une adaptation de l'existant est une nécessité. Une préoccupation partagée par l'un des répondants de HI : « Je recommande une généralisation de l'outil diagnostic pour rendre accessible aux PH les services, au moins publics ». Il s'agit des pistes de recommandations qui se basent sur l'analyse prospective faite dans le cadre l'évaluation externe du projet. Ce diagnostic ne fait que signaler les premières pistes qui doivent être approfondies lors d'un diagnostic mené dans le cadre d'un processus participatif.
<p>APPROFONDIR LA SENSIBILISATION, LA FORMATION ET L'OUTILLAGE DES ÉQUIPES DE HI À L'APPROCHE DE GENRE DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit notamment de mettre en place un processus continu de formation-action, de se doter d'une boîte à outils pour approfondir et transversaliser l'approche genre (en s'appuyant sur les outils produits dans le cadre du projet <i>Make it work</i>) puis de réaliser un diagnostic participatif – avec la participation active des communautés et participant-es aux projets – utilisant l'approche l'intersectionnelle de genre (à l'aide des outils et méthodologies de facilitation adaptés) et de former les partenaires à cette approche.

RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

<p>REVISITER LA CONVENTION AVEC LE POOL DES EXPERTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon un des répondants du pool des experts, il faudrait revoir à la hausse les honoraires octroyés lors des prestations de diagnostics inclusifs ou cliniques qui semblent être trop faibles, mais également les procédures d'accord de marché qui sont lourdes à son avis. Pour cela, un des répondants de HI propose de « réviser la convention qui lie les 2 parties ».
<p>FAIRE LE POINT RÉGULIÈREMENT SUR L'ÉTAT DE MATURATION DES ENTREPRISES CRÉÉES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une des faiblesses notées se trouve au niveau des capacités d'accompagnement des chefs d'entreprises. Sans un appui constant et régulier de HI, la consolidation des acquis en termes de création et de fructification des entreprises reste compromise. Il apparaît donc important d'assurer le suivi périodique sous forme de « bilan d'étapes » pour corriger ou au besoin réajuster la stratégie.
<p>DÉVELOPPER LA MISE EN RELATION POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE CAPTER PLUS DE MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les chefs d'entreprises interrogés ont souligné leur faible capacité à capter des marchés de prestations de services. Certains d'entre eux font de la sous-traitance parce qu'ils n'arrivent pas à être suffisamment visibles. Il serait possible pour HI de trouver des partenaires dans les services publics ou privés pour des commandes qu'ils sont capables de traiter (ex. <i>une PH en auto-emploi qui sous-traite un marché de fourniture de registres pour le service régional des «Impôts et Domaines»</i>).
<p>FAIRE DES SUIVIS POST APPAREILLAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est revenu dans les entretiens la faiblesse dans le suivi post appareillage qui empêche certains bénéficiaires d'utiliser leur aide technique. En effet, les nouveaux appareils, telles que les prothèses de jambe ou de pied peuvent être à l'origine d'inconforts et de gêne au début de l'utilisation. En l'absence d'un suivi technique, les bénéficiaires abandonnent rapidement les appareils.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes



**PROSPECTIVE
COOPERATION**
laboratoire d'idées

PROSPECTIVE & COOPERATION

1, place Gabriel Péri – Vieux port
13001 MARSEILLE – FRANCE

contact@prospectivecooperation.org

T. +33 (0)6 84 31 24 54

prospectivecooperation.org

Association Coopérative loi 1901 – SIREN 791 758 956